

An aerial photograph of a Swiss town, likely Mont-sur-Lausanne, showing a mix of residential areas with houses and roads, green fields, and a large, dense forested valley. The town is situated in a valley, with the forest extending towards the right side of the frame. The fields are in various stages of cultivation, with some appearing green and others brown. The forest is a mix of dark green coniferous and lighter green deciduous trees. In the foreground, there are more residential areas and some industrial or institutional buildings. The overall scene is a blend of urban and rural landscapes.

AGIR POUR PRÉSERVER UNE NATURE SAUVAGE
AU MONT-SUR-LAUSANNE (VALLON DE LA VALLEYRE)

PROJECTION VERS LA « FORêt DU FUTUR » AU MONT ?

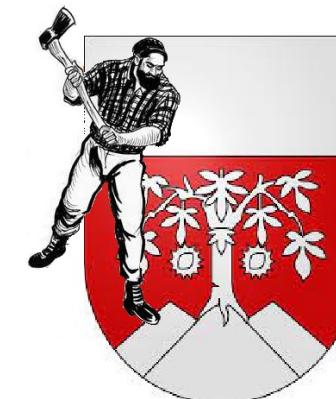


Imaginez un pan entier de colline qu'on déboise, un bosquet contenant un terrier qu'on décoiffe, un ruisseau qui risque d'être mis en lumière sur près d'1km de long.

Vous n'êtes pas dans les années 80.

Vous n'êtes pas dans l'Amazonie à la sauce Bolsonaro.

Non, vous êtes en 2021,
vous êtes au Mont-sur-Lausanne.



DISSOCIER LE PLAN DE QUARTIER ET LA ZONE FORêt...

La séparation des zones 1 et 2 est un élément fondamental de la réponse de M. M. Amaudruz (ancien municipal des forêts) à l'interpellation de Mme C. Roulet au conseil communal du 17.05.21.

On visualise bien ces zones sur cette vue.



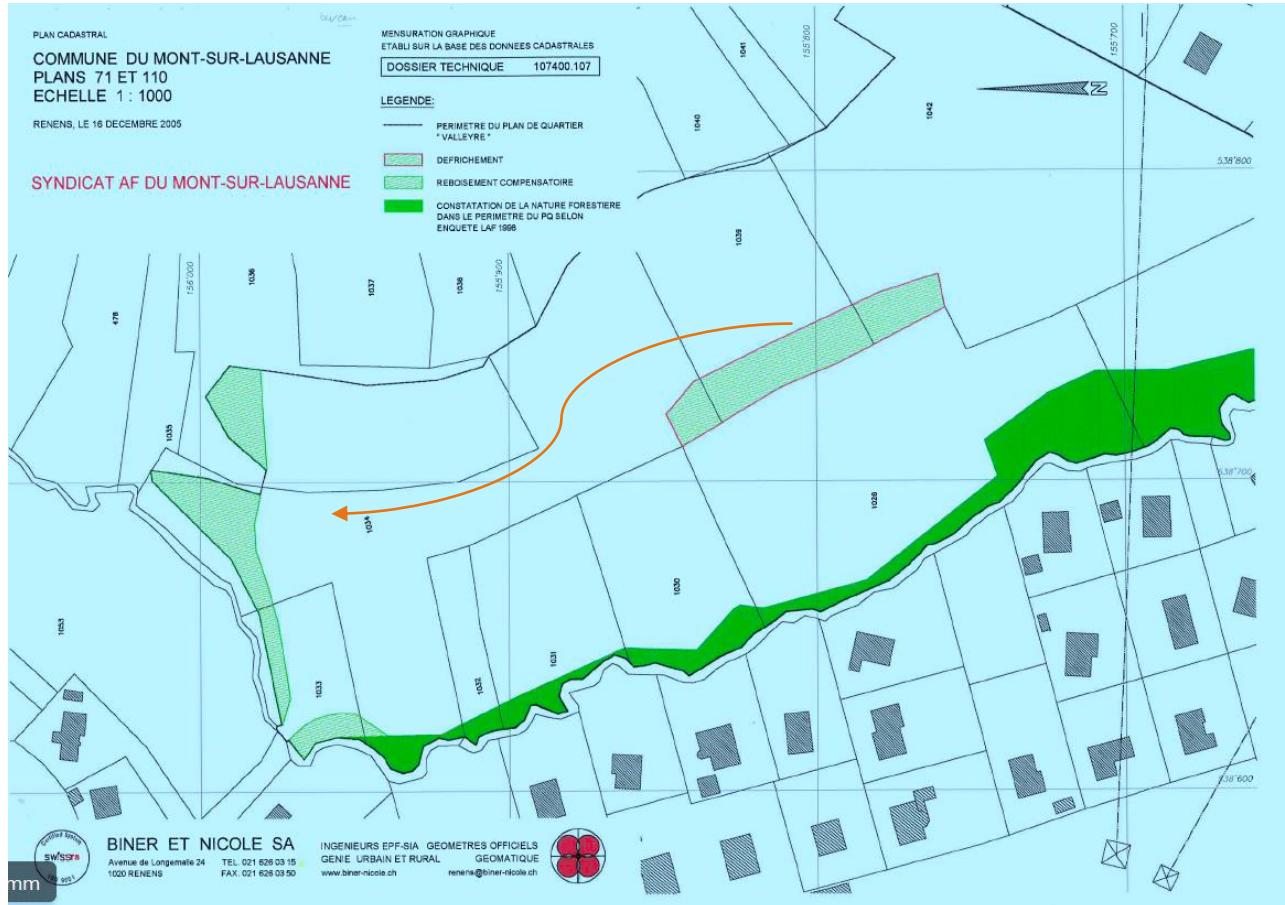
1. Zone centrale incluse dans le plan de quartier

≠

2. Bordures en zone forêt

Le ruisseau coule au fond du vallon (côté ouest, le long des propriétés), donc est soumis au régime forestier.

1. LE BOSQUET SERA COMPENSÉ ? CHICHE !



PLAN DE QUARTIER VALLEYRE (VALIDÉ, COMBATTU AU TA ET AU TF EN 2009, DERNIER RECOURS AU TA REJETÉ EN 2014)



Le plan de quartier est à disposition sur le site de la commune du Mont.

On retrouve la zone de compensation (fond de vallon), une partie centrale avec quelques ligneux à replanter ainsi qu' «une zone de verdure à vocation écologique sera aménagée et entretenue de manière naturelle et extensive» (aussi en fond de vallon).

SAUF QUE !

- Les zones forêt de 1997 (en vert) ne correspondent pas tout à fait à la réalité du moment, notamment pour le bosquet central. Légalement, aujourd'hui, ces zones devraient être compensées (même si elles n'apparaissaient pas sur la demande de 2005).
- Statut confirmé par la DGE (ayant elle-même validé le dossier le 27.11.2006).

Guichet cartographique cantonal



zone forêt officielle en 1997
(tracés établis à partir du guichet cartographique cantonal : geo.vd.ch)

zones boisées

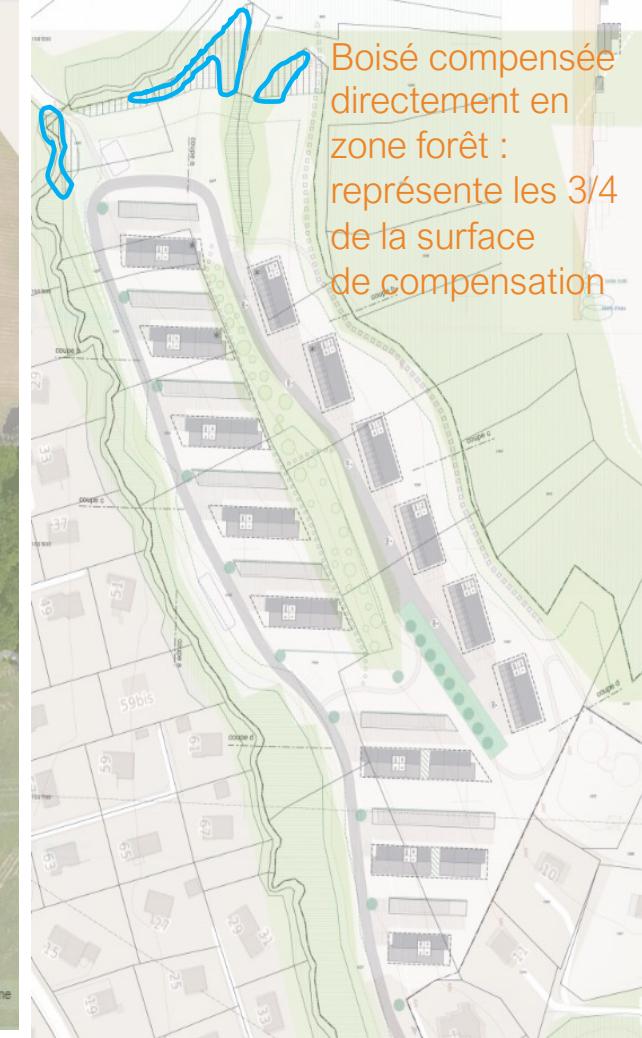
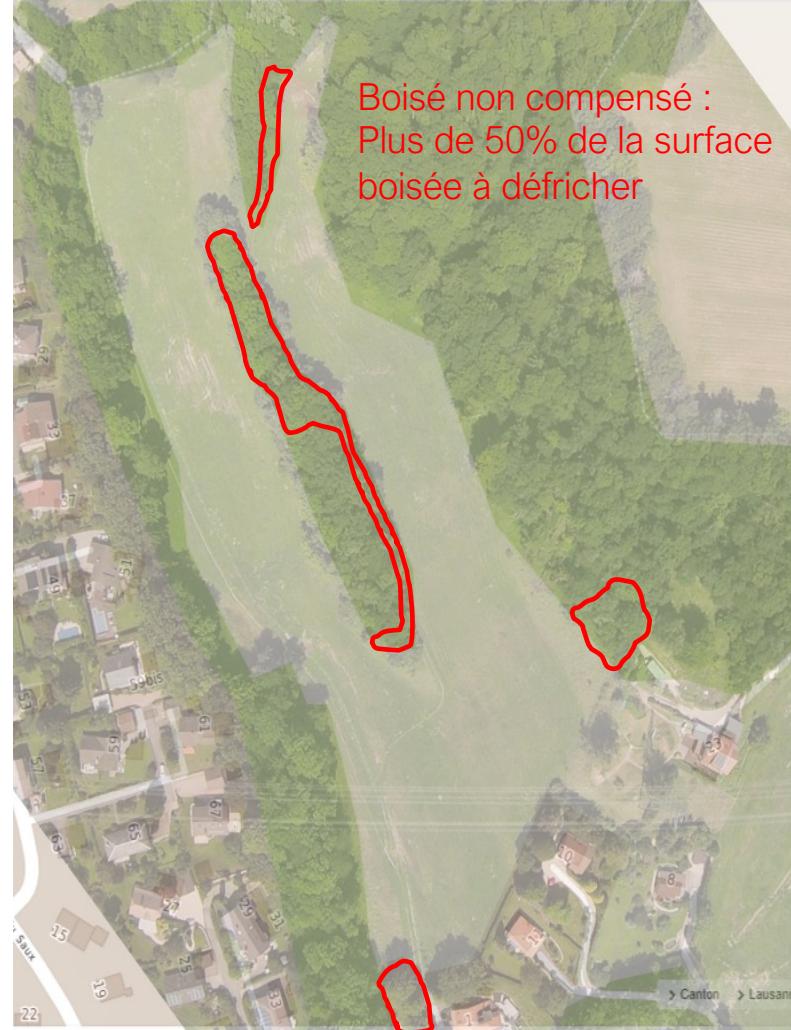
non compensées dans le plan de quartier 2005



zone boisée selon cartographie 2021
(tracés établis à partir du guichet cartographique cantonal : geo.vd.ch)

SAUF QUE ...

- La surface boisée n'est donc réellement compensée que pour une petite part.
- De plus, la compensation se fera majoritairement en zone déjà homologuée « forêt » ! (bleu)
- La DGE-Biodiversité, saisie le 19.08.21, sous-entend qu'un tel projet ne passerait pas la rampe de nos jours et encourage un plan d'abattage plus parcimonieux.



Tracés déduits du guichet cartographique cantonal : geo.vd.ch

2. DAVANTAGE D'ARBRES ABATTUS EN FORET : MESURES D'«ENTRETIEN» DONC AUCUN NE SERA COMPENSÉ !

- 420 arbres marqués en avril (100% des arbres qui ont plus de 20cm de diamètre sur la colline et la rive est du ruisseau).

Argument : assurer la sécurité des passants et des habitations (chemins habilement disposés le long de la forêt dans le plan de quartier).

- + 70 arbres : le long du ruisseau du côté des propriétés (50 à 70% des arbres sur la rive ouest).

Argument : maintenir un niveau constant de protection contre les crues et les glissements de terrain.

Avec le bosquet central et les grignotages des zones boisées au centre (pas marqués car tous abattus), on arrive à près de **600 arbres** à détruire... dont l'écrasante majorité ne sera pas compensée !

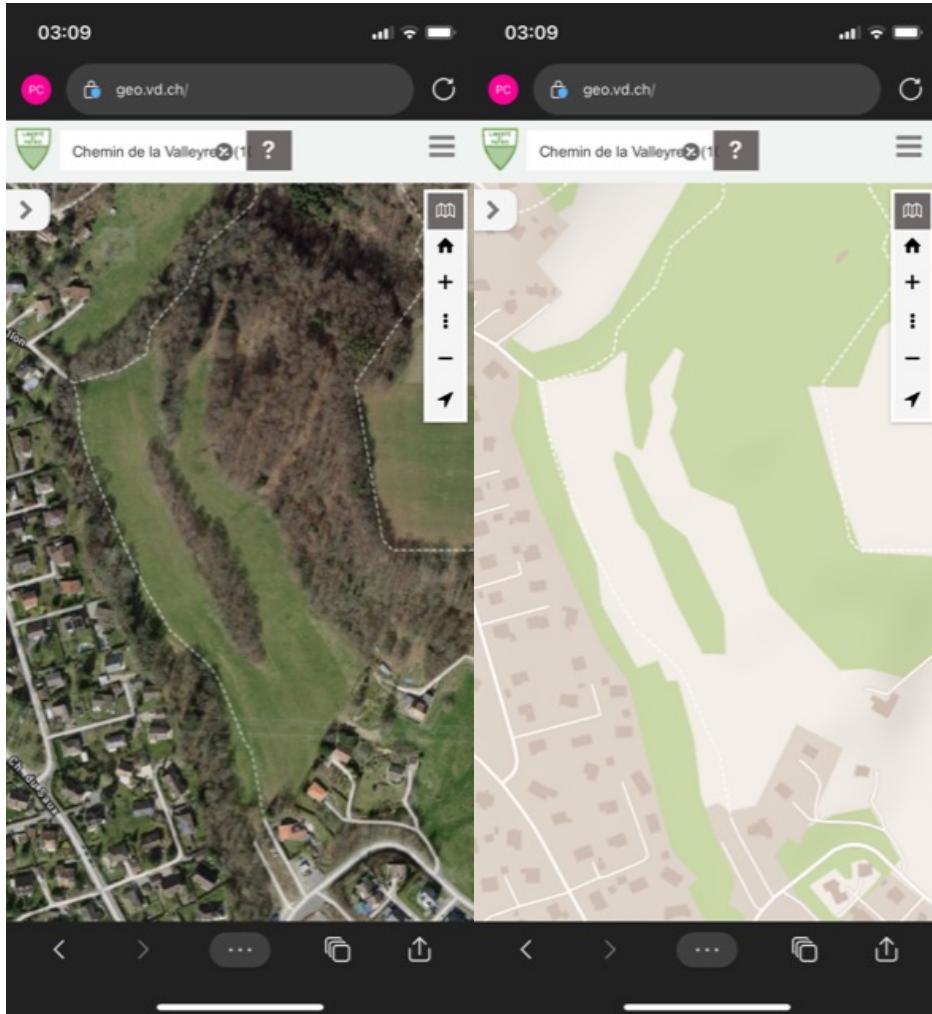


tracé établi selon la constatation des arbres marqués au 15.07.2021
(zone centrale pas encore marquée mais à défricher conformément au PQ)

Réelle préoccupation sécuritaire ou effet d'aubaine ? (observez bien l'ombre projetée par les arbres...)

ON Y EST DÉJÀ : DES ZONES BOISÉES NON COMPENSÉES DISPARAISSENT DÉJÀ DES PLANS

Avant



Après



Pourtant la zone A était sensée être préservée dans le plan de quartier approuvé en 2005.

Situation similaire à Montenailles (D) ?

Les enfants demanderont bientôt à leurs parents : « Mais où est passée la forêt ? ».

ET LA VIE DANS TOUT CA ? ON Y PENSE ?

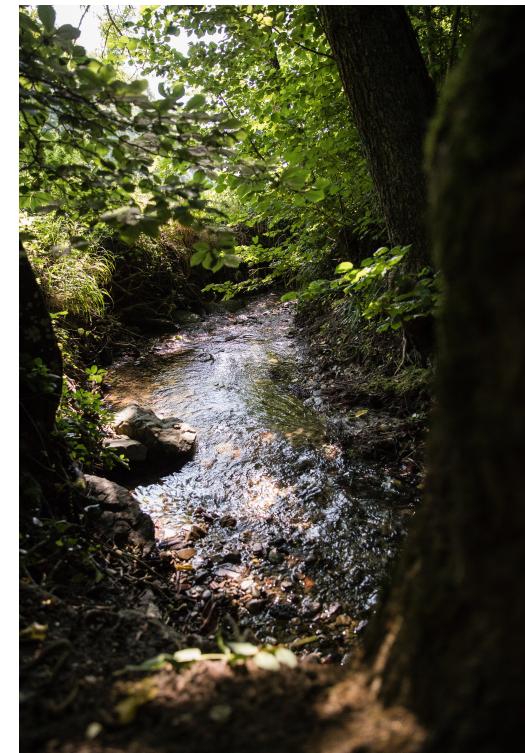


Photo. Crédit
Brigitte Besson

Photos réalisées cette année aux abords du vallon de la Valleyre

REVENONS SUR TERRE !

- Selon myclimate.org :
 - 1 arbre adulte absorbe environ 25kg de CO₂ par an
 - 1 arbre = 900kg de CO₂ absorbé au cours de sa vie
 - 1 vol Le Mont – Barcelone = 0,332 t de CO₂
- 600 arbres abattus = 540 t de CO₂ non absorbés
= 1'650 vols Le Mont ⇒ Barcelone
(ou 52'000 .- CHF de taxes sur les combustibles fossiles pour se chauffer, selon ezv.admin.ch)



CONCLUSION

Les services de l'état ont validé le plan de quartier en 2005, la justice a tranché après 10 années de recours suspensif : le quartier va se faire. Soit !

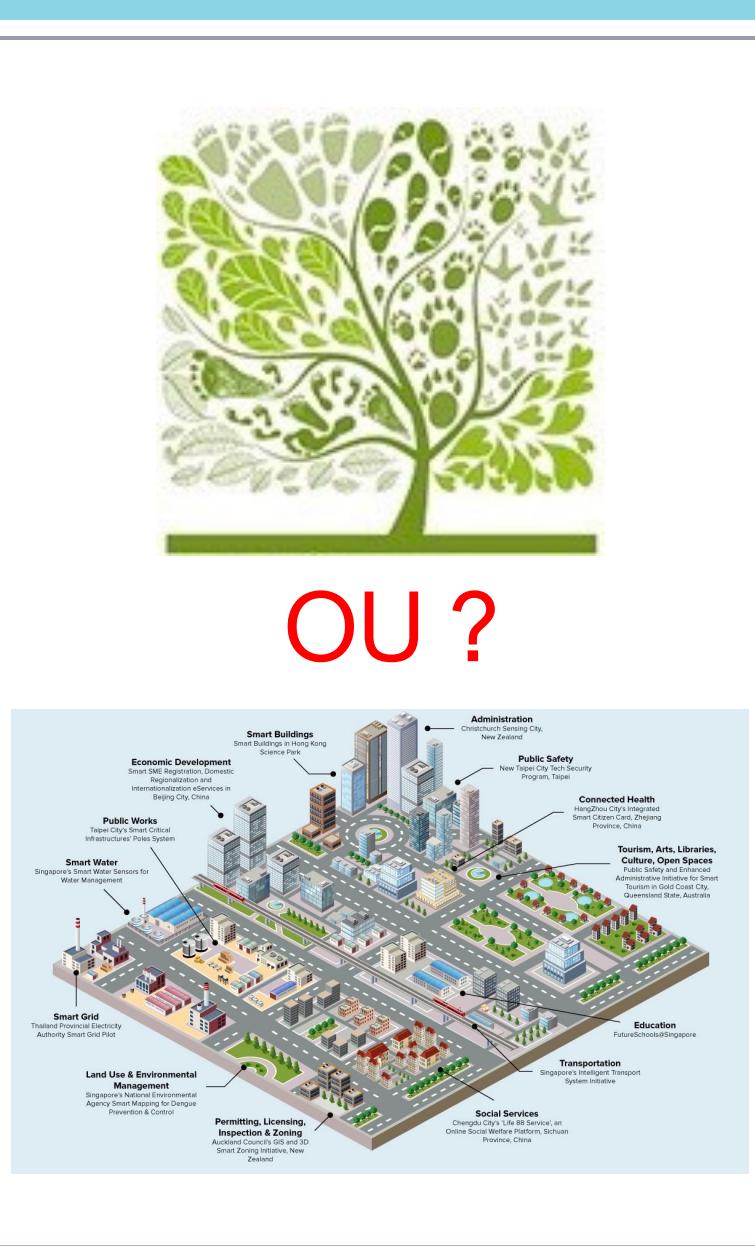
Toutefois, notre collectif a compté et répertorié tous les arbres, recensé les espèces protégées, les terriers, interpellé le municipal, alerté l'ensemble des services cantonaux concernés, l'association Pro Natura, un groupe politique local bref, nous avons effectué un important travail pour sauver le maximum de la biodiversité de cet écosystème si riche à portée de main.

Nous avons informé, discuté avec les habitants du chemin de la Valleyre et des quartiers environnants.

L'«association En Martines» nous soutient dans notre action de préservation du site et a adressé le 25.08 un courrier à la municipalité demandant un entretien sur ce dossier.

Puisque le quartier doit sortir de terre, tâchons tous ensemble de préserver un minimum la biodiversité de ce site majestueux, en limitant le déboisement et en assurant une compensation telle que la réglementation actuelle l'exige.

Les bénéfices de notre action rejailliront naturellement sur l'ensemble des habitants (actuels et futurs) du quartier.



MAIS PEUT-ÊTRE
N'AVONS-NOUS
PAS LES MEMES
« VALLEYRE » ...